

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 février 2022 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est/sont

absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-02-009

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2022

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2022 dans notre municipalité

4.2 - Audit de conformité-transmission du rapport financier

5 - FINANCES

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2022

6 - LÉGISLATION

6.1 - Règlement modifiant le règlement permis et certificats

6.2 - Règlement modifiant le règlement de zonage

6.3 - Demande de Canneberge Dion Inc. afin d'obtenir l'appui de la municipalité de Sainte-Séraphine concernant une demande de reboisement à l'extérieur du territoire de la municipalité

6.4 - Presbytère - travaux rez-de-chaussée

6.5 - Avis de motion d'adoption du règlement # 2022-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux;

6.6 - MADA - élus responsables

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

8.2 - Rapport des comités municipaux

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-02-010

3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

2022-02-011

4.1 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2022 dans notre municipalité

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis

20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ : de déclarer que la municipalité de Sainte-Séraphine appuie les Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022 par cette résolution.

2022-02-012

4.2 - Audit de conformité-transmission du rapport financier

La directrice générale a transmis la lettre d'audit de conformité du rapport financier aux membres du conseil le tout étant conforme aux exigences.

5 - FINANCES

2022-02-013

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2^e jour du mois de février 2022

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, secrétaire-trésorière

6 - LÉGISLATION

Avis public de consultation publique

La municipalité n'a reçu aucune demande écrite concernant la modification aux règlements de permis et certificat.

2022-02-014

6.1 - Règlement modifiant le règlement permis et certificats

Adoption du règlement d'amendement au règlement de permis et certificats

Sur proposition de Sylvain Plante, conseiller, appuyée par Charles Martin, conseiller, le règlement d'amendement au règlement de permis et certificats intitulé « Règlement n° 2021-071 amendant le règlement de permis et certificats n° 2015-31 de la Municipalité de Sainte-Séraphine »

ADOPTÉ

2022-02-015

6.2 - Règlement modifiant le règlement de zonage

SUR PROPOSITION DE Alexandre Talbot, conseiller, appuyée par Justin Allard, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement de zonage n° 2021-072

Le règlement n° 2021-072 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De permettre l'usage de gîte touristique et de résidence de tourisme dans le pour le groupe d'usage « Public (P) »;
- Ajouter des normes concernant les panneaux solaires;
- Ajouter des normes concernant les éoliennes domestiques;

- Ajouter des dispositions concernant l'implantation disposant de droits acquis;
- Ajouter des dispositions concernant les usages temporaires tel que cirques, carnivals, festivals, compétition temporaire et autres usages temporaires;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

2022-02-016

6.3 - Demande de Canneberge Dion Inc. afin d'obtenir l'appui de la municipalité de Sainte-Séraphine concernant une demande de reboisement à l'extérieur du territoire de la municipalité

Demande de Canneberge Dion Inc. afin d'obtenir l'appui de la municipalité de Sainte-Séraphine concernant une demande de reboisement à l'extérieur du territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE Canneberge Dion Inc. souhaite obtenir l'appui de la municipalité de Sainte-Séraphine dans sa procédure afin d'obtention de permis de déboisement auprès de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a délégué ses compétences à la MRC d'Arthabaska concernant le règlement de déboisement ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite obtenir la permission de déboiser une superficie de 1,81 hectare à Sainte-Séraphine et procéder au reboisement à Sainte-Clothilde de Horton;

CONSIDÉRANT QUE la demande représente environ 0,02% du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voit le déboisement comme un enjeu régional et non pas comme un enjeu municipal. L'important est le reboisement et non pas la localisation du reboisement;

CONSIDÉRANT QUE le suivi de la demande sera effectué par la MRC d'Arthabaska puisque le demandeur doit obtenir un permis de déboisement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur à démontrer que la règlementation lui causait un préjudice sérieux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et adopté à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine appuie la demande de Canneberge Dion Inc. concernant la demande de déboisement et reboisement de 1,81 hectare sur le territoire de Sainte-Clothilde de Horton et ainsi continuer ses démarches afin d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

ADOPTÉ.

2022-02-017

6.4 - Presbytère - travaux rez-de-chaussée

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Sarah Pelletier

que la municipalité accepte la soumission des travaux de peinture - ajout de boiserie - etc., pour finaliser le rez-de-chaussée au presbytère pour un montant de 7200\$.

ADOPTÉE

2022-02-018 6.5 - Avis de motion d'adoption du règlement # 2022-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux;

Monsieur le conseiller Sylvain Plante donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'une mise à jour avec ou sans modification du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus (es).

Une dispense de lecture du dit règlement est demandé afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remis aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2022-02-019 6.6 - MADA - élus responsables

Il est proposé par Sylvain Plante
Appuyé par Alexandre Talbot

que les conseillers nommés au comité MADA sont Nathalie Leblanc et Charles Martin.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'il n'y a rien à signaler

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:
Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:
Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:
Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:
Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions n'a pas eu lieu.

2022-02-020 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 06, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

165

165